

Intra CL

## Public

1 groupe d'agents CAF 06

## Pré-requis

Aucun pré-requis

## Modalités pratiques

6 séquences de 3 heures  
animées sous Teams soit  
18 heures

Calendrier - Lieux -

Modalités d'accès :

Planification sur le site

EGOC [Sessions à venir]

Nous contacter pour suivi

des programmations et

des planning sur

[www.egoc.org](http://www.egoc.org)

## Catégorie

Chantiers locaux

## Tarifs

## Modalités d'animation

En distanciel via Teams

## Formateur

Formateur expert

## Effectif

un groupe d'agents Caf 06

## Taux de satisfaction

## Tarif / Coût stagiaire

# Droit de la famille-Webinaire-Caf 06

MAJ : Mercredi 20 mai 2026

## Objectif professionnel

A partir de l'état actuel du droit de la famille, appréhender les enjeux et la complexité des situations de séparation.

## Contenu

### Séance 1 - En 2024 - 20 septembre matin- 9h-12h : La famille sous l'angle du couple

I- les relations personnelles

- I-a le mariage
- I-b le concubinage
- I-c le PACS

### Séance 2 - En 2024 - 20 septembre après-midi - 14h-17h : les relations patrimoniales

II- les relations patrimoniales

- II-a les régimes matrimoniaux
- II-b le patrimoine des concubins, l'indivision
- II-c le patrimoine des pacsés, la convention

OBJECTIF PEDAGOGIQUE : comprendre les différences de traitement juridique des couples, leur impact sur les décisions judiciaires ou de la CAF

### Séance 3 - En 2024 - 1er octobre après-midi - 14h-17h : la séparation

III- les séparations / et les procédures JAF

- III-a le divorce
- III-b la fin du PACS
- III-c la fin du concubinage

OBJECTIF PEDAGOGIQUE : comprendre les nouvelles procédures familiales, les documents judiciaires nouveaux

#### **Séance 4 - En 2024 - 08 octobre matin - 9h-12h : les violences familiales**

IV- les violences familiales

- IV-a aspect pénal
- IV-b ordonnance de protection

OBJECTIF PEDAGOGIQUE : connaître les nouveaux dispositifs de protection après la crise sanitaire, comprendre la différence entre les procédures civiles et pénales

#### **Séance 5 - En 2024 - 14 octobre matin - 9h-12h : l'enfant - la filiation**

V- L'enfant – la filiation

- V-a établissement de la filiation
- V-b L'adoption
- V-c l'assistance médicale à la procréation, la réforme

OBJECTIF PEDAGOGIQUE : comprendre le sens d'une législation sur la filiation, la différence entre la filiation et les droits qui en découlent à l'aune du principe d'égalité

#### **Séance 6 - En 2024 - 14 octobre après-midi - 14h-17h : L'autorité parentale**

VI- L'autorité parentale

- VI-a les titulaires
- VI-b l'exercice de l'autorité parentale, les domaines (résidence, droits d'accueil, fratries, conflits éducatifs)
- VI-c l'obligation alimentaire et le **recouvrement des pensions impayés**
- VI-d rôle du Juge

OBJECTIF PEDAGOGIQUE : découvrir les nouvelles procédures issues de la réforme Justice de 2019

### Méthodes mobilisées

Apports théoriques

- Apports concrets et situations vécues dans leur pratique professionnelle
- Réflexions et échanges entre les participants et l'intervenant
- Documents écrits illustrant et soutenant les propos

Modalités d'évaluation et de validation:

**Evaluation en amont** : sous forme d'un questionnaire ou d'un entretien avec le formateur pour valider les prérequis, d'évaluer les besoins spécifiques et de déterminer le niveau de connaissances

**Evaluation au cours de la formation** : validation de la compréhension et de l'acquisition des connaissances sous forme mises en situations, de réflexions collectives et d'utilisation d'outils de diagnostic

**Evaluation à chaud** : à l'issue de la formation, un bilan oral et une évaluation écrite permettront d'apprécier la qualité de la prestation et de mesurer l'efficacité de l'action au regard des objectifs globaux

**Evaluation à froid** : réalisée avec un outil interne Caf

**Attestation de suivi** : Feuille de présence

**Attestation de participation** mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action sera remise aux stagiaires à l'issue de la formation

---

Accessibilité:

Nos formations sont accessibles à tous les agents Caf. Pour toutes personnes en situation de handicap, nous vous invitons à nous contacter



afin d'étudier ensemble les modalités d'accès à la formation et de nous transmettre tout document nécessaire pour l'ajustement des prestations et la mise en oeuvre de dispositifs adaptés.

Niveau d'accessibilité des prestations proposées dans les locaux de l'EGOC : fiche informative du registre public d'accessibilité disponible sur le site de l'EGOC : Page « [Contact et Accessibilité](#) »

---

Délais d'accès à la formation:

Délais d'accès entre la demande et le début de la prestation : engagement d'une réponse dans les 15 jours ou conditionné aux délais de procédures de marché (1 mois pour les sessions INTER).

---

**Pour toutes informations administratives, pédagogiques,  
d'accompagnement aux personnes  
ou d'une adaptation de la formation sur mesure,  
vous pouvez nous contacter au 02 99 29 82 42 ou 02 99 29 82 43**

---